



## PROCÈS VERBAL N° 2023-06 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 SEPTEMBRE 2023

Commune de SEPT-SORTS  
77260

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

**PRÉSENTS** : M. François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Françoise BÖSCH, M. William GANNEAU, M. Alain LECOMTE et M. Pascal MERLIN

**POUVOIR(S)** : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK  
M. William GANNEAU donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY  
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT

*Secrétaire de séance : Mme Laura CLAUSEL*

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : la délibération pour l'activité gym douce – pilate – renforcements musculaires et la délibération pour le don exceptionnel à la Croix Rouge – urgence Maroc. Les élus présents sont d'accord.

### 1. Procès-verbal de séance du dernier conseil

Lecture et approbation du procès-verbal n° 2023.05 de la séance du conseil municipal du 09 juin dernier.

### 2. Participation aux frais de scolarité du RPI 2023 – 2024

Au vu de notre adhésion auprès du SIRPI et comme chaque année, le conseil municipal doit donner son accord pour les participations demandées au titre des frais de scolarité 2023-2024 et suite à la liste des enfants de Sept-Sorts.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### 3. Participation aux frais de scolarité école Notre Dame des Lys 2022 – 2023

Pour l'année 2021-2022, la somme de 500,00 € avait été fixée par enfant scolarisé à Notre Dames des Lys.

Pour l'année 2022-2023, la commune compte 2 enfants de Sept-Sorts.

Au vu des dernières inflations, notamment en ce qui concerne l'électricité et le gaz, les frais de fonctionnement ont été revus à 550,00 € par enfant.

Le conseil donne son accord avec 9 voix sur 12.

#### 4. Participation aux frais de scolarité de Jouarre 2022 – 2023

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jouarre en date du 27 juillet 2022 fixant la participation financière annuelle demandée aux communes pour les enfants scolarisés à Jouarre dont les parents résident à l'extérieur notamment à Sept-Sorts, il est demandé :

- 800,00€ pour un élève de maternelle
- 600,00€ pour un élève d'élémentaire

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 5. Participation aux frais d'entretien du cimetière de Jouarre 2023

Pour rappel, la commune de Sept-Sorts n'a pas de cimetière et la commune de Jouarre accepte de recevoir nos défunts dans leur cimetière.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jouarre en date du 26 mai 2023 fixant la participation financière annuelle demandée à la commune de Sept-Sorts, il est demandé :

- 1 100,00€ pour la participation annuelle (soit une augmentation de 100,00€ par rapport à l'année dernière).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 6. Participation aux frais de restauration de la Ferté-sous-Jouarre 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles de la Ferté sous Jouarre pour les enfants de Sept-Sorts et qu'il convient également de participer aux frais de cantine pour ces derniers.

Vu la délibération du conseil municipal de la Ferté-sous-Jouarre en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs de restauration scolaire et quotients familiaux pour la rentrée 2023-2024, le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 7. Délibération adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France

Monsieur le Maire expose le fait qu'il souhaite que la mairie adhère à l'Union Régionale des Collectivités Forestières et à l'abonnement revue « communes forestières » afin d'être correctement informé sur le sujet.

Il précise que cette adhésion est de 100,00 € et l'abonnement revue « communes forestières » de 35,00 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 8. Délibération vente coupe de bois

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 16 novembre 2021, il a été décidé d'approuver un passage en coupe de parcelles de bois dans la forêt communale sur la forêt entière.

L'attribution des lots a été effectué par tirage au sort le 17 décembre 2022.

Il y a eu au total 92 stères pour cette année et le stère a été fixé à 10,00€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 9. Délibération pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations

La DGFIP nous informe que les amortissements au prorata temporis deviennent obligatoires pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces derniers nous demandent de fixer les durées d'amortissements.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
2051	Concessions et droits similaires	1 à 5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 à 20 ans
2132	Immeubles de rapport	10 à 30 ans
21571	Matériel roulant	1 à 10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 à 10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 à 10 ans
2182	Matériel de transport	1 à 10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 à 5 ans
2184	Mobilier	1 à 10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	1 à 15 ans

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 10. Mise à jour de la délibération du repas annuel des séniors de 65 ans et plus pour les accompagnants

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le tarif pour les personnes venant en tant qu'accompagnant à la sortie annuelle offerte aux personnes de 65 ans et plus, en fixant le tarif à 30,00€ au lieu de 25,00€ les années précédentes par accompagnant.

Le conseil donne son accord avec 10 voix sur 12.

## 11. Délibération du repas annuel des séniors de 65 ans et plus pour les absences

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre une clause à savoir qu'en cas d'annulation (hors raison médicale), une participation sera demandée aux septsortais ayant la gratuité.

En effet, les organismes demandent le règlement de la prestation avant notre venue et il arrive très régulièrement que des administrés annulent à la dernière minute ; cependant aucun remboursement ne peut être effectué en faveur de la mairie.

De ce fait, et à compter de l'année prochaine, il se sera demander une participation de 30,00€ par personne en cas d'annulation (hors raison médicale) pour les septsortais ayant la gratuité.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 12. Mise à jour de la délibération « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs administrés invités à la sortie annuel des séniors de 65 ans et plus n'ont pas donné réponse favorable (pour raison médicale ou indisponibilité).

Ce dernier a proposé d'offrir un colis à chaque administré non présent à la sortie à compter de cette année.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 13. Mise à jour de la délibération Pass « Sport & Culture » année scolaire 2023-2024

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la commune souhaite favoriser l'accès au sport ou à la culture et soutenir financièrement les familles.

Le Maire a proposé au conseil municipal que le montant de l'aide qui s'élevait jusqu'ici à 20,00€ par enfant pratiquant une activité sportive ou culturelle passe à 30,00€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 14. Délibération récompense des jeunes pour l'obtention du brevet ou du baccalauréat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite récompenser les jeunes diplômés de Sept-Sorts ayant obtenu en 2023 le Brevet des Collèges, le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique ou le Baccalauréat Professionnel.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau comme suit sur présentation du diplôme ou du document prouvant l'obtention de ce dernier et d'un justificatif de domicile :

- 🎁 **1 bon cadeau de 20,00€** pour le Brevet des Collèges quelle que soit la mention
- 🎁 **1 bon cadeau de 30,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel
- 🎁 **1 bon cadeau de 40,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **ASSEZ BIEN** »
- 🎁 **1 bon cadeau de 45,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **BIEN** »
- 🎁 **1 bon cadeau de 50,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **TRES BIEN** »

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 15. Election des membres pour la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

L'article R.7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux.

La commission se compose dans les communes de moins de 1000 habitants de 3 membres définis par Monsieur le Maire comme suit :

- 1 conseiller municipal : Mme Laura CLAUSEL
- 1 délégué de l'administration : M. Daniel SONNETTE
- 1 délégué du tribunal judiciaire : M. Jean-Marie POTTIER

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 16. Délibération reprise des résultats du CCAS suite à la dissolution

Monsieur le Maire informe le conseil que la Trésorerie nous demande une délibération pour la reprise des résultats du CCAS (qui a été dissout au 31 décembre 2022) dans le budget de la commune, à savoir :

- ligne 002 : + 3 417,25 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 17. Délibération activité gym douce – pilate – renforcement musculaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention avec le CDSMR77 pour 1 heure par semaine (hors vacances scolaires) de gym douce – pilate – renforcements musculaires qui se déroulera à la salle communale tous les mardis de 09h15 à 10h15 à compter du mardi 19 septembre 2023.

Cette activité est proposée gratuitement aux Septsortais et une cotisation de 60,00€ sera demandée aux extérieurs.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 18. Délibération don exceptionnel à la Croix Rouge – urgence Maroc

Après le séisme qui a frappé le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre dernier, un mouvement de solidarité a été mis en place.

Monsieur le Maire a fait savoir au conseil qu'il souhaitait rejoindre ce mouvement.

Il a été proposé de faire un don de 2 000,00€ auprès de l'association Croix Rouge – urgence Maroc.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## 19. Informations et questions diverses

- une fiche « état des lieux » est dorénavant mise en place et utilisée lors de la location de la salle communale
- les travaux qui avaient été demandés auprès du Département au niveau du carrefour RD 603 et de la voie communale ont été effectués et terminés ce jour.

Une élue habitant Fay-le-Bac précise :

- que la problématique initiale était la difficulté de sortir en direction de Meaux ou de la Ferté-sous-Jouarre,
- qu'effectivement il y a du mieux pour entrer lorsqu'on arrive de Meaux,
- mais que les travaux réalisés ne changent finalement rien au problème pour la sortie et que cela est même plus dangereux pour les motards,
- pour rappel, que ce point est accidentogène.

*Vu pour être affiché le 23 / 11 / 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.*

*A Sept-Sorts, le 23 / 11 / 2023*



Le Maire,  
François ARNOULT

La Secrétaire de Séance,  
Laura CLAUSEL

